Dépositions diverses

M. Hyrsonymus, chef de la comptabilité de la Compagnie de Panama, reconnaît que M. de Reinach a bien reçu de lui 3.200.000 (le chèque monnayé par M. Thierrée), mais il n'a pas entendu dire que cette somme dut servir à acheter les pouvoirs publics. Il déclare ne pouvoir, sur ce point, ajouter aucune explication, n'ayant été qu'un agent d'exécution.

M. Régnier, caissier du Panama, reconnaît qu'en 1888, une somme de cinq cent mille francs, en billets de banque fut payée, sur un simple bon à payer, établi sur une feuille de papier écolier, non détaché d'une souche. La pièce justificative était entre les mains du chef de la comptabilité :

Question. Qui avait signé le bon ? — Réponse. Je crois que c'est M. Charles de Lesseps, mais je n'ose affirmer, la pièce est entre les mains de la justice.

M. de Soubeyran, député. — Et directeur de la Banque d'Escompte.

« Depuis que je suis banquier dit-il, j'ai fait partie de presque tous les syndicats de garantie qui ont fonctionné sur la place de Paris. Dans le syndicat de 1888, on oublie qu'il y a eu deux catégories : ceux qui ont versé et qui ont couru des risques ; ceux qui n'ont rien versé. Je ne suis pas de ceux-là. Mes livres sont à votre disposition.

J'ai versé douze mille francs et j'ai touché vingt sept mille francs. Le chiffre de quarante mille francs donné par un journal est inexact. Dans le syndicat, le le Métropolitain, où j'avais versé dix mille francs, j'ai tout perdu.

On introduit M. Prévost. Le témoin est détenu à Mazas conjointement avec M. Leguay, pour l'affaire de la dynamite. Il déclare avoir fait partie, comme administrateur de Panama, de la commission des titres.

M. Charles de Lesseps, dit-il, nous demandait les crédits dont il avait besoin, sans nous donner de grandes explications. Jamais il n'a été question de consacrer une somme pour acheter le Parlement.

La séance de mardi

Mardi, outre M. de Boudard et M. Victor de Lesseps, on entendra M. Cavalier, secrétaire de la rédaction du *Gaulois*, et M. le Provost de Launay.

Mercredi, on entendra M. Andrieux, M. Cafarelli, député ; ce dernier, sur le propos que M. Yves Guyot aurait tenu, dans les couloirs intimes de la Chambre, sur la liste des toucheurs de Panama, que M. Constans aurait donnée à M. Carnot.

Elle est décidée aussi d'entendre un membre de la Commission des douanes, M. Viger, dit-on, sur un autre propos que M. Pierre Legrand aurait tenu au ssin de cette Commission, touchant les 300,000 francs qu'aurait touchés M. Floquet.

Enfin, vu la demande de M. Maujan, qui n'a fait que rappeler que M. Floquet s'était mis à la disposition de la commission, en s'adressant à son vice-président, M. Clausel de Coussergues.

On entendra le président de la Chambre.

Chambre des Députés

Seance du lundi 19 décembre

Présidence de M. Floquet, président.

DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. PEYTRAL

LES PÉTROLES

M. Floquet. — J'ai reçu de M. Peytral une demande d'interpellation au gouvernement sur la suite qu'il compte donner aux votes de la Chambre, relativement au dégrèvement des pétroles. La discussion immédiate est ordonnée.

M. Peytral développe son interpellation. Il dépose une proposition aux termes de laquelle la Chambre déciderait de discuter le projet déposé le 28 juin par le gouvernement avant le vote des douzièmes.

M. Tirard, ministre des finances. — Mais si on n'avait pas inséré le droit sur les pétroles dans le projet de loi sur les douzièmes provisoires, le pétrole serait entré en franchise, à partir du 1er janvier.

Il est impossible de discuter immédiatement la question des pétroles, puisque la Chambre n'est pas encore saisie du rapport de la commission des douanes.

Il faut donc commencer par le vote du projet relatif aux douzièmes provisoires.

Après une discussion où interviennent le rapporteur et M. Antide Boyer, qui se plaint « qu'on ne fasse rien de pratique, le gouvernement, renvoyant éternellement la question de Ponce à Pilate » (hilarité générale), la proposition de résolution de M. Peytral est mise aux voix.

M. Félix Faure réclame l'ordre du jour pur et simple qui a la priorité et qui est voté par 314 voix contre 212. (Mouvements divers).

LE RÉGIME DES BOISSONS

La Chambre reprend la discussion du régime des boissons.

Elle discute les articles 45 et suivants relatifs au vinage.

LES OPÉRATIONS DE BOURSE

M. Casimir Périer, président de la commission du budget. — La commission du budget, après avoir entendu le gouvernement estime que l'amendement de M. des Rotours sur les opérations de Bourse doit être retenu, mais il est impossible d'apporter un règlement en quelques jours.

Provisoirement, le gouvernement nous offre un demi décime sur les successions, mais nous ne toucherons que huit millions et demi. Nous avons donc du chercher un complément et nous vous demandons un relèvement de droit sur l'alcool. (Exclamations.)

Vous avez voté un droit de 245 francs, il est nécessaire de le porter à 254 francs, nous vous demandons donc de voter ces nouvelles propositions.

Après une longue discussion, on met aux voix le demi-décime sur les successions qui est adopté, après pointage par 261 voix contre 217.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 h. 15.

SÉNAT

Séance du lundi 19 décembre

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le sort désigne le département de la Haute-Saône pour élire un sénateur en remplacement de M. John Lemoine, inamovible, décédé.

L'arbitrage

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à l'arbitrage.

Au cours de la discussion, M. Trarieux dépose et lit un rapport tendant à l'adoption du projet de loi modifiant la loi sur la presse. (Texte du gouvernement amendé par M. Gerville-Réache.)

La discussion sur l'arbitrage est ensuite reprise. L'article 1er est adopté (texte de la commission qui institue un comité de conciliation).

Les articles 2 et 3 sont également adoptés. L'article 4, forme de procédure, est renvoyé à la commission ainsi que l'article 5. L'article 6 est adopté; l'article 7 est renvoyé à la commission ; les articles 8 et 9 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 40.

NOUVELLES DU JOUR

La question Jumel

Paris, 19 décembre. — Après avoir conféré avec M. de Freycinet, M. Jumel a déclaré qu'il renonçait à poser la question qu'il avait l'intention de poser au sujet de la publication de la lettre du fabricant allemand Lœwe au général Boulanger.

Le blocus du Dahomey

Paris, 19 décembre. — Le ministre de la marine a télégraphié au général Dodds pour lui annoncer qu'il avait notifié aux puissances qu'à partir d'aujourd'hui, 19 décembre, le blocus des côtés du Dahomey était levé.

Les membres de la Légion d'honneur titulaires et anciens titulaires de mandats publics

Paris, 19 décembre. — M. Sichard a déposé aujourd'hui une proposition tendant à interdire aux membres de la Légion d'honneur, aux titulaires de fonctions ou mandats publics de se servir de leurs qualités pour patronner des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

L'espion Luskina

Paris, 19 décembre. — Le nommé Luskina, arrêté il y a quelques temps pour espionnage, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu. Un arrêté d'expulsion a été pris contre lui. Mis en liberté ce soir, il devra quitter le sol français dans les vingt-quatre heures.

L'arrangement commercial franco suisse

Berne, 19 décembre. — Le Conseil Fédéral prépare un message complémentaire à l'assemblée fédérale sur la question de l'arrangement commercial franco-suisse. On croit qu'il demandera pleins pouvoirs pour la mise en vigueur de cet arrangement et de ses annexes y compris les réductions de tarif sous réserves de réciprocité de la part de la France.

Les députés socialistes Allemands et l'Alsace Lorraine

Berlin, 19 décembre. — Les députés socialistes ont l'intention de déposer une motion tendant à abroger les lois d'exception qui régissent l'Alsace-Lorraine.

Les méfaits de la dynamite

Paris, 19 décembre. — On signale une explosion à Moulins, résultat d'une tentative criminelle ; et un accident à Limoges, où un ouvrier a eu les yeux arrachés.

Election législative

Arrondissement de Die : MM. Raynaud, 6202; Blanc, 3300; Evesque, 2825. Ballottage.

Mort d'un archevêque

Grenoble, 19 décembre. — Mgr Laurencin, archevêque, administrateur aux Antilles françaises, est mort à la Tronche (Isère), dimanche matin, à l'âge de 67 ans.

Il avait passé 40 ans aux colonies.

Le congrès Eucharistique de Jérusalem
Un bref de Léon XIII

Le Saint-Père, vient, par un bref spécial, de déléguer le cardinal Langénieux pour le représenter au congrès Eucharistique de Jérusalem.

Cérémonies religieuses. — M. Millevoye, député à la cathédrale d'Amiens

Amiens, 19 décembre. — Hier, « Te Deum » chanté à la cathédrale. Presque tout le corps d'officiers, la municipalité était représentée. On remarquait M. Millevoye, député, revêtu de ses insignes, venu exprès de Paris.

M. Millevoye est, du reste, de ceux qui prient et osent le dire. Il y a huit jours, il le déclarait au banquet dans son discours aux employés du chemin de fer, en réponse aux incohérences de Bouville qui avait déclaré des paresseux ceux qui prient.

Tulle, 19 décembre. — Hier on a chanté à la cathédrale un « Te Deum » pour les victoires au Dahomey, Monseigneur présidait. Le préfet, les officiers y assistaient, seul le maire était absent. Ce matin on a célébré un service pour le cardinal Lavigerie, et nos soldats morts au Dahomey.

Les nouveaux cardinaux français

Paris, 19 décembre. — Les billets de la secrétairerie d'Etat annonçant à Mgr Thomas, archevêque de Rouen et à Mgr Meignan, archevêque de Tours, leur élévation à la dignité cardinalice, ont été envoyés hier au Vatican.

Les négociations pour la création d'un troisième cardinal français dans le prochain consistoire sont sur le point d'aboutir. Le nouveau cardinal serait soit l'archevêque de Bordeaux, soit l'évêque de Rodez, et non Mgr Perraud, comme on l'a annoncé.

L'installation de M. de Beaurepaire

Paris, 19 décembre. — M. Quesnay de Beaurepaire a été installé, aujourd'hui, comme président de chambre à la Cour de cassation.

Le commandant Monteil à Marseille

600 officiers ont fait hier, à Marseille, une réception enthousiaste, au commandant Monteil, le hardi explorateur du lac Tchad.

Un canard

La Presse racontait hier que le marquis de Morès, gravement blessé à l'épaule dans un duel avec un négociant à la suite d'une discussion sur l'antisémitisme, se faisait soigner dans un hôtel de Bruxelles. La *Libre Parole* affirme que ce séjour, blessure et négociant sont dûs à l'imagination fertile du rédacteur de *La Presse*.

A l'Académie des sciences

L'Académie des sciences a tenu lundi sa séance annuelle sous la présidence de M. d'Abbadie.

Après la proclamation des prix pour 1892, M. Bertrand secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur Michel Chasles, M. Jansen une obsurvation au Mont-Blanc.

Le grand prix des sciences mathématiques a été remporté par M. Hadamard; celui de mécanique par MM. Hédouin et Dogère; celui d'astronomie par MM. Bernard et Max-Wolff.

Suicide d'un aide-de-camp de la reine d'Espagne

Madrid, 19 décembre. — La femme d'un aide-de-camp de la régente s'est suicidée en se jetant par la fenêtre de son appartement.

En Alsace-Lorraine

Strasbourg, 19 décembre. — Le gouvernement d'Alsace-Lorraine continue à prendre des mesures tendant à supprimer la langue française comme langue officielle. D'autre part, l'émigration prend, cette année, dans certaines régions de l'Alsace, des proportions plus considérables que les années précédentes.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

APPRÉCIATIONS DES RÉSULTATS

Nous avons indiqué hier le mouvement commercial de la France en novembre dernier. Il n'est pas sans intérêt maintenant de signaler de quelle façon ces résultats sont appréciés.

Voici d'abord les commentaires que donne aux chiffres de nos échanges un journal bien connu pour ses tendances libre-échangistes, le *Temps* :

« Il ne nous serait pas interdit de trouver satisfaisantes les variations que ces chiffres font ressortir s'il n'était à craindre que les représailles dont nous sommes menacés à l'étranger ne les aient influencées .. Il s'agit de savoir si, prenant leurs précautions contre des relèvements de tarifs, nos exportateurs ne cherchent pas à écouler au dehors, fût-ce à des conditions désavantageuses, leurs stocks de marchandises. Si l'on était en face d'un mouvement normal de transactions au lieu de traverser une période de trouble douanier, on n'aurait pas à formuler les réserves que commande, malheureusement, la situation actuelle, pleine d'inconnu et de péril.

» Si l'on fait abstraction des circonstances dans lesquelles ont été obtenus les resultats notés pour novembre on constate que, malgré la réduction éprouvée par l'ensemble de nos échanges extérieurs, — ils ont fléchi de 724,537,000 fr. à 636,121,000 fr. — notre position n'a pas été mauvaise. La diminution qui s'est produite a surtout porté sur nos achats d'objets d'alimentation : ils se sont abaissés de 77,683,000 fr. Les entrées d'objets fabriqués ont, en même temps, accusé un ralentissement, faudis que nos exportations de produits fabriqués se sont avancées légèrement, ainsi que nos sorties d'autres marchandises. Ces modifications prises en soi, seraient favorables et l'on ne manquera pas de faire remarquer, de plus — nous avons même plaisir à le signaler aux partisans de la théorie de la balance du commerce — un écart de 19,145,000 fr. qui s'est accusé entre nos achats et nos ventes au profit de ces dernières.

» Logiquement, si ces mouvements correspondaient à une situation régulière, nos approvisionnements en matières premières devraient, eux aussi, trahir une confiance dans l'avenir, un esprit d'entreprise, un développement d'activité peu accentués. Ce n'est pas ce que révèlent les faldeaux de la douane. En effet, s'ils montrent les importations de matières premières en amélioration de 3,025,000 francs, ils font ressortir, en revanche une augmentation de 9,175,000 francs dans les exportations similaires. Il ne paraît pas, on l'avouera, que ces différences reflètent l'espoir d'une bien large campagne d'affaires. »

Une revue spéciale, *le Travail national*, non moins accentuée que le *Temps*, mais dans un sens inverse, estime que les résultats des onze premiers mois de cette année sont excellents. Elle insiste principalement sur ce point que pour le seul mois de novembre, nos importations ont diminué de 83,882,000 francs, dont 77,683,000 francs pour les produits agricoles.

« Le détail de ces importations, poursuit-elle, est intéressant à étudier. Nous constatons, en effet, que l'entrée des matières nécessaires à l'industrie est supérieure de 3 millions aux entrées de 1891. Ainsi, non seulement notre industrie a absorbé les 258 millions de ces matières importées en 1891, en plus des besoins normaux de l'industrie; mais encore nous dépassons de 3 millions, cette année, les achats de novembre 1891. Les journaux libre-échangistes se garderont de mentionner ce résultat. Nous avons le droit de le faire ressortir et d'en conclure que notre industrie a retrouvé, après les difficultés de ces derniers mois, son activité d'autrefois.

» Un autre chiffre caractéristique, c'est celui que nous donne l'entrée des objets fabriqués en novembre 1892. Le chiffre est inférieur de plus de 40 millions aux entrées de 1891. Il y a bien 866,000 francs de plus aux importations de « marchandises non encore classées », mais si toutes ces marchandises sont des produits manufacturés, la différence en faveur de 1891 est encore d'environ 9 millions.

» Passons aux exportations.

» Il y a une diminution de 4 millions 1/2 sur novembre 1891: mais il convient de remarquer que nous avons exporté pour 19,739,000 francs de moins d'objets d'alimentation qui, très vraisemblablement, ont été consommés en France. Sans compter que cette réduction, enfant que valeur en francs, peut provenir de l'abaissement des prix de toutes les denrées agricoles. La farine qui valait l'an dernier, à pareille époque, de 38 fr. 50 à 39 francs, vaut, aujourd'hui, de 47 fr. 50 à 48 francs. Le blé est tombé de 26 fr. 50 à 21 francs; le seigle, de 21 francs à 13 fr. 50. On sait enfin que la viande est tombée à bas prix, ainsi que de nombreux produits de la ferme.

» Mais si nous constatons une diminution, tout au moins en valeur, aux exportations de produits d'alimentation, nous relevons un accroissement de 9 millions à nos ventes de matières nécessaires à l'industrie, une augmentation de 1 million 1/2 et de 4 millions 1/2 à nos ventes d'objets fabriqués et d'objets manufacturés « non encore classés. »

» Nous avons vendu en novembre 1892: pour 152,567,000 francs des premiers, contre 150,968,000 en 1891 et pour 25,945,000 des seconds contre 21,433,000 francs, l'an dernier.

» Le moment de crise détermine, non point par notre régime douanier, comme se plaisent à le dire nos adversaires, mais par la déconfiture financière de certains peuples sud-américains et par l'épidémie cholérique, semble donc passé. Le nouveau régime commence à porter ses fruits, les affaires reprennent et c'est la justification de nos tarifs qui commence cette fois. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 décembre. — La semaine débute bien. On ne finit pas il est vrai aux plus hauts cours de la journée, mais on réalise une avance sur samedi. On va un peu trop vite ce qui explique la légère faiblesse qui se manifeste en fin de séance. Il faudrait des faits bien graves pour troubler profondément le marché. Les places étrangères sont fermes; Vienne surtout, ce qui est de bon augure pour la régularisation des opérations de la Valuta.

Le 3 0/0 finit à 98,97 1/2 après 99,10. Les actions des établissements de crédit sont bien tenus. Le Crédit foncier est en nouvelle avance à 1067,50. Nous laissons la Banque de Paris à 682,50. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 780. Le Suez est stationnaire à 2663,75.

Nos grands chemins sont en reprise. La tenue des fonds étrangers est satisfaisante. L'Italien est à 93,67 1/2. Un peu mieux tenu est l'Extérieure à 64 23/32, ainsi que le Portugais à 22 3/3. Les fonds ottomans sont très animés. En Banque, on signale des achats sur les actions privilégiées de la Galicia.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

CHOSES ET AUTRES

A la correctionnelle :

— Pour quel mobile avez-vous frappé le plaignant à coups de botte ?

— Il m'avait traité de va-nu-pieds !...

..

— Papa, explique-moi ce que c'est que le Panama ?

— C'est un chapeau...

— Que portent des hommes... de paille?

LA CONGOLINE

Mesdames, si vos mains ont perdu leur peau fine,
Si l'hiver rigoureux gonfle vos jolis doigts,
Hâtez-vous de guérir, avec La Congoline,
Ces rougeurs, ces bobos, cruels presents des froids.
33349d *Parfumerie Victor Vaissier, Paris, Roubaix*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La distribution des récompenses du legs Boucher de Perthes. — Nous avons parlé hier de la cérémonie qu'a eu lieu, dimanche midi, à la Mairie, et nous avons publié les noms des lauréates, Mlles Irma Desrousseaux, Marie Six et Nathalie Merckx. Nous avons également fait allusion à de très-louables traits de dévouement, en ce qui concerne la première de ces trois jeunes filles. Il sera sans doute agréable à nos lecteurs de les connaître. Les voici, d'après la notice lue par M. l'abbé Ghesquière.

« Irma avait douze ans quand sa mère épousa le sieur Adolphe Maes. Celui-ci était veuf avec quatre enfants. Les charges du nouveau ménage étaient grandes. Pour y faire face, point d'autre ressource que le travail du chef de famille. Que d'enfants, à cet âge, n'auraient pas compris les obligations que leur imposait une telle situation. Mais Irma avait le cœur généreux et l'âme vaillante. « Travaillez, ma mère, dit-elle moi je vous aiderai de mon mieux ». Et tandis que sa mère *faisait des pièces* avec des ouvrières qu'elle prenait chez elle, Irma s'occupait des soins du ménage, faisait la lessive et repassait le linge. Elle s'entendait à merveille à gérer les intérêts de la maison. Quand la famille vint à s'augmenter d'un sixième, puis d'un septième et d'un huitième enfant, Irma ne trouva pas que la besogne fût trop lourde pour elle, et ce n'est pas à demi qu'elle se montra la sœur de tous ces petits marmots.

» A cette époque un terrible fléau s'abattit sur cette nombreuse famille. Quatre enfants furent atteints de la fièvre typhoïde. Mais les soins ne leur manquèrent pas. Irma se multiplia auprès de ses chers malades et ne consentit à prendre du repos que lorsqu'ils furent complètement rétablis et qu'elle-même se sentit épuisée par tant de veilles et de fatigues.

» Bientôt après Madame Maes-Desrousseaux dut quitter ses *pièces*. Le neuvième enfant allait naître. Le salaire du père devenait insuffisant à faire vivre onze personnes. C'est à ce moment d'extrême détresse qu'Irma se fit admettre comme plqûrière chez MM. Delattre et Cie. Le soir, en rentrant de l'atelier, sa journée finie, elle se remettait au travail, enfilant des *pièces* jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ainsi parvenait-elle à grosser le budget du ménage de manière à pourvoir aux besoins les plus urgents. Mais comme si ce n'était pas assez pour ces braves gens d'avoir à lutter contre la misère, la maladie vint une seconde fois les visiter. Une épidémie de variole sévissait cruellement. Atteinte par le mal, la mère s'alita et quatre enfants avec elle. Je renonce à décrire ce qu'il fallut de patience, de dévouement et d'énergie à Irma pour donner à tous ces malades les soins qui leur étaient nécessaires. Deux enfants moururent. Vers la même époque, un autre enfant, l'aîné de la famille, après avoir longtemps souffert d'un cancer au cou, fut aussi enlevé à l'affection des siens.

» A l'heure actuelle, Irma est toujours le principal soutien de la famille qui se compose encore de dix membres. Un des fils vient d'être appelé sous les drapeaux. Le père, dont la vue est affaiblie, ne peut guère travailler beaucoup. Son travail est d'ailleurs bien peu rémunérateur. Mais le courage d'Irma ne se dément pas et son exemple est une salutaire leçon pour ses frères et sœurs qui la comprennent du reste, et regardent leur aînée comme une seconde mère.

» On le voit, le dévouement de Mademoiselle Irma Desrousseaux n'a pas manqué d'occasions de s'exercer dans le cercle de la famille. Pourtant il ne s'est pas arrêté là. Des attestations nombreuses nous apprennent qu'elle maintes circonstances Irma a prodigué ses charitables soins à des malades étrangers, « passant des nuits entières et successives à leur chevet, » « leur rendant tous les services que réclamait leur état, » se montrant, en un mot, telle que l'ont dépeinte ses campagnes « à la moindre alerte prête à secourir quiconque pourrait avoir besoin d'assistance. »

Réunions de commissions municipales. — Les première, deuxième et quatrième commissions se réuniront aujourd'hui mardi, à huit heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

1re Commission. — 1. Etablissement d'une cabine téléphonique dans le local de la Bourse

2e Commission. — 2. Demande de bourses pour les élèves diplômés des cours de langues vivantes; 3. Demande de bourse par le jeune Charles Lemaître pour aller au Conservatoire de musique de Paris; 4. Demande de subventions par la fanfare de cavalerie « Les Enfants du Nord ».

3e commission. — 5. Refuge de nuit. Demande de subsides pour l'organisation d'une représentation théâtrale; 6. Institution des jeunes aveugles de Ronchin. Demande de bourse pour le jeune Charles Picavet; 7. Id. Demande de trousseau pour le jeune Oscar Vermeire; 8. Réforme du système médical actuel et création de dispensaires de quartiers; 9. Vœu tendant à la suppression des héritages en faveur des héritiers collatéraux, et création au moyen de ces fonds d'une caisse communale de retraite pour les travailleurs; 9. Vœu ayant pour objet la distribution à domicile du pain des pauvres; 10. Désignation de rapporteurs pour les questions examinées dans la séance de vendredi 16; 11. Prise en charge par la Ville des enfants *en bas âge* de veufs ou veuves pendant que ceux-ci sont à l'hôpital; 12. Vœu tendant à ce que l'enfant nourri au sein ne soit pas séparé de sa mère quand celle-ci est admise à l'hôpital.

La mise en état de viabilité de la rue d'Isly. — Pendant quinze jours, les pièces et le projet relatifs au classement, au nivellement, aux alignements et à la mise en état de viabilité de la partie de la rue d'Isly comprise entre les rues de la Perche et des Arts seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 2, 3 et 4 janvier 1893, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Fl. Bonduel, conseiller-général à Lille, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

La Retraite des hommes à Saint-Martin. — Lundi soir, à huit heures, un très nombreux auditoire, composé d'hommes de toutes les classes de la société, se pressait autour de la chaire de Saint-Martin occupée par le R. P. Lefebvre, de l'ordre de Saint-Dominique, pour l'ouverture de la retraite annuelle des hommes.

L'orateur avait pris pour sujet de sa première instruction la *Science du Salut*. Après avoir montré l'importance et la nécessité de cette science, il s'est demandé à quelle source nous devions la puiser. Serait-ce dans notre initiative personnelle ; mais tout dans nos tendances, dans nos goûts, dans nos occupations multiples nous éloigne de cette salutaire investigation.

Serait-ce dans la philosophie ? Mais les données de cette science se bornent, en morale, à quelques principes généraux, sans efficacité réelle, et en théodicée, à l'étude abstraite des grands attributs de la Divinité. Les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, base de la science du salut, échappent à nos raisonnements et sont opposés à ses déductions.

Serait-ce dans l'enseignement public et officiel ? Mais hélas ! celui-ci est en plein révolte contre les sublimes vérités du christianisme, il tente par tous les moyens possibles à faire disparaître de l'histoire du monde les deux plus belles pages : celle de Bethléem et celle du Calvaire.

C'est dans l'enseignement de l'Eglise, conclut l'éloquent dominicain, que nous devons aller puiser la science du salut. Cette éducatrice par excellence ne se lasse de l'enseigner dans tous les temps, dans tous les lieux, à tous les âges, toutes les conditions, toujours avec le même dévouement et la même persévérance.

Sa doctrine est intransigeante, parce qu'elle s'appuie sur la vérité même qui est Jésus-Christ, son divin fondateur, et parce qu'elle en a reçu non seulement le droit d'enseigner mais encore l'ordre le plus formel.

Dans un magnifique mouvement oratoire, le prédicateur trace un saisissant tableau de l'Eglise poursuivant sa noble tâche à travers les obstacles et opposant à son expulsion des écoles, des collèges et des parlements, l'ouverture de ses propres écoles et collèges et l'influence politique, économique et sociale de son illustre pontife Léon XIII. Il montre ce grand pape donnant l'orientation dans l'immense mêlée des idées contemporaines et demande à ses auditeurs, en terminant, de se soumettre sans réserve à l'enseignement de l'Eglise qui est encore le soutien de la France, l'espérance de l'Europe et le soleil de l'univers.

Cette instruction a été écoutée avec une profonde attention et dans le plus religieux silence et a produit sur l'auditoire une vive impression.

La bénédiction du T.-S. Sacrement a clôturé cette première réunion d'hommes. Sans nul doute l'auditoire déjà si nombreux lundi soir augmentera chaque jour jusqu'à la clôture de la retraite qui aura lieu le jour de Noël à la messe de 7 heures et à laquelle le zélé clergé de la paroisse désire donner une solennité toute particulière.

Nous rappelons à nos lecteurs l'ordre des exercices de cette retraite : A six heures et demie, messe suivie d'une instruction; le soir à huit heures, sermon avec salut.

Plusieurs erreurs d'impression ont rendu inintelligibles quelques paragraphes de la réunion tenue dimanche à la Paix par la « Libre-Pensée ». Elles pourraient même faire croire que M. l'abbé Bataille a défendu le Socialisme alors qu'il l'a combattu formellement. On a mis *Socialisme* là où il fallait *Démocratie*.

Le citoyen de Brouchère, n'a pas dit : le « Socialisme et Libre-Pensée ne peuvent exister l'un sans l'autre, » mais bien « la *Démocratie* et la Libre-Pensée ne peuvent exister l'une sans l'autre ». C'est contre cette parole que M. l'abbé Bataille a protesté.

Celui-ci a aussi nettement affirmé qu'entre l'Eglise catholique et la Démocratie, entre l'Eglise catholique et le Peuple, il n'y a pas d'antagonisme, car l'Eglise a toujours protégé l'ouvrier. Mais il a ajouté qu'entre la doctrine de l'Eglise et le Socialisme il y a opposition absolue. La seconde partie de l'article prouve du reste que telle est bien la thèse défendue par l'orateur.

Plus loin, on a fait dire à M. l'abbé Bataille : « S'il y a des capitalistes qui sont contre les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce ne sont pas des socialistes et nous les répudions ». M. l'abbé Bataille a dit : « Ce ne sont pas des *catholiques* et nous les répudions. »

Une tentative de vol par escalade, rue des Loups. — *Coup de révolver.* — M. Coulon-Cuvellier négociant en vins et liqueurs, boulevard de Paris, a ménagé, pour ses entrepôts et magasins, une sortie sur la rue des Loups.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont escaladé le tout petit bâtiment établi sur cette dernière rue, et, de toit en toit, sont arrivés jusque dans l'immeuble. Mais ils n'ont pu réussir à descendre dans la cour, tenue en respect par trois chiens de garde en liberté : un molosse et deux « fox », qui les ont forcés à battre en retraite.

Il était trois heures et demie du matin, lorsque la domestique de la maison alla signaler à ses maîtres, qui avaient commencé à s'en inquiéter déjà, les aboiements furieux et persistants des animaux, et des bruits sourds sur le derrière de l'habitation.

Tout le monde se leva, et M. Coulon, un revolver à la main, ouvrit la fenêtre de sa chambre, donnant sur le boulevard. Il appela au secours, en déchargeant en l'air un coup de son arme.

A cet instant même, un ouvrier du nom de Camus, au service de M. Médard Carré, afficheur, était en train de coller l'affiche d'une représentation théâtrale sur le mur de l'estaminet du « Chat dans l'horloge », au coin du boulevard, à une très courte distance de la maison de M. Coulon.

Il accourut avec un énorme chien du mont Saint-Bernard, qui le suit fidèlement dans ses tournées, et prêta son concours à M. Coulon, pour faire une ronde de sûreté dans l'intérieur des bâtiments.

Les recherches furent inutiles, car les nocturnes visiteurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut; n'avaient même pas pu descendre dans la cour.

Le drame du Pile. — *Nouvelle désespérée du Parquet.* — *L'autopsie.* — *Notification du mandat d'écrou à l'inculpé.* — Lundi matin, vers huit heures et demie, M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Planck, descendait à la gare de Roubaix, et se rendait au commissariat du 3e arrondissement, pour y interroger deux nouveaux témoins, au sujet du drame du boulevard de Beaurepaire : le cabaretier chez qui s'est passée la scène, et un nommé Alexandre Béghin, dit Jules.

Une heure plus tard, arrivait M. le docteur Castiaux, de Lille, médecin légiste, commis par le Parquet pour procéder à l'autopsie du corps de Victor Masquelier.

M. le docteur Delannoy, qui avait donné les premiers soins à celui-ci, a prêté son concours pour cette opération, dont les résultats ne seront connus qu'après le dépôt du rapport du médecin légiste.

M. le Juge d'instruction et son greffier sont repartis pour Lille, avec M. le docteur Castiaux, à onze heures quarante.

Avant l'autopsie, M. le docteur Delannoy était, paraît-il, d'opinion que Masquelier a dû se faire une lésion interne, dans ses efforts pour se débattre ou pour frapper.

Dans la soirée de lundi, Me Buns, huissier du ministère public, a notifié à l'inculpé le mandat d'écrou décerné contre lui par le parquet.

Deux rebellions contre la police. — Nous avons parlé hier de l'affaire où étaient compromis cinq ou six individus accusés d'avoir brisé des carreaux à l'estaminet Bouche. Cinq individus furent arrêtés de ce chef et interrogés par M. Chapé.

Cet interrogatoire fut terminé vers six heures du soir lundi. Comme le poste du 4e arrondissement ne possède pas de dépôt de sûreté, on chargea les agents Vanmarche, Vandamme et Platevoet de conduire les individus arrêtés au poste central de la Grand'Place.

En ce moment la rue Saint-Joseph regorgeait de monde; dans la foule se trouvaient des amis des inculpés, réputés comme individus dangereux, et habitant presque tous au Cul-de-Four.

Quand les cinq individus sortirent du bureau, solidement garrotés et maintenus par les agents, des huées se firent entendre, et l'on fit mine déjà de délivrer les prisonniers.

En route, la foule grossit de plus en plus; place de la Fosse aux Chênes, on dut demander du renfort à la mairie; plusieurs agents arrivèrent au pas de course; il était temps, car les plus acharnés s'élançaient déjà et injuriaient les agents.

Quelques-uns les menaçaient de les faire casser par le maire, disant qu'ils étaient socialistes, et qu'ils allaient le faire voir immédiatement.

On arriva au poste central, sans autre incident.

Au commencement de l'après-midi, un fait présentant également un indéniable caractère de gravité s'était produit rue Pauvrée, à la hauteur de la rue Pellart. Un agent avait appréhendé rue Latine, un individu en état d'ivresse, sur la requête d'un cabaretier.

Rue Pauvrée, l'ivrogne ameuta les ouvriers qui passaient, criant qu'il était socialiste, et que les camarades ne devaient pas permettre qu'on le conduisit au poste. Comme il se révoltait, l'agent dut lui mettre les menottes; mais survinrent deux individus coiffés de chapeaux mous, qui se permirent de débarrasser l'ivrogne de ses liens.

Le quidam alors se rua sur l'agent, le terrassa et chercha à l'étrangler, lui tordant littéralement le cou. La foule assistait, impassible, à cette scène écœurante. Entre temps, l'ivrogne s'était coiffé du képi de l'agent, sur la tête duquel il avait placé sa casquette. Il eût certainement fait un mauvais parti au représentant de l'autorité, si un courageux citoyen, M. P...., ne l'eût retiré de ses mains. La foule prenait parti contre M. P..., quand un renfort, heureusement, arriva, qui put se rendre maître du forcené. Celui-ci eût beau invoquer le nom de M. Carrette, maire de Roubaix, et menacer de faire casser les agents, il n'en fut pas moins conduit au poste central, en dépit de ses amis maintenus désormais en respect, et écroué.

Un homme blessé dans une agression nocturne, rue du Fontenoy. — Dimanche soir, vers neuf heures, un ouvrier du peignage Vinchon, Pierre Cocquyt, célibataire de trente-deux ans, passait dans la rue du Fontenoy, lorsqu'il fut assailli à l'improviste, et frappé violemment par deux individus qu'il n'eût pas le temps de reconnaître.

Il rentra à son domicile, rue des Champs, la figure couverte de plaies et de contusions, et dut faire demander M. le docteur Lepers, lundi matin, pour lui donner des soins.

Le médecin a jugé son cas assez sérieux pour le faire entrer à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue Rossini. — Dimanche matin, le jeune Dominique Tilman, âgé de 10 ans, demeurant rue Rossini, jouait près d'une baraque de pommes de terre frites, lorsqu'en voulant se rattraper à une planche, il se fit deux fortes coupures à l'annulaire et au majeur de la main droite d'où le sang s'échappa abondamment. Dans l'après-midi, l'infortuné a reçu les soins de M. le docteur Delattre. Il avait les artères des deux doigts coupées. L'état de l'enfant est relativement satisfaisant.

Une jeune fille d'une vingtaine d'années a été renversée, lundi matin, sur la Grande Place, par un fiacre. Elle n'a été que légèrement contusionnée au dos. Des soins lui ont été donnés à la pharmacie Coille.

Les contraventions du jour. — Des procès-verbaux ont été dressés à charge de Joseph A..., qui a frappé une cabaretière de la rue de la Chapelle-Carette ; de Louis V..., qui s'est livré à des actes inqualifiables en présence de jeunes enfants ; enfin d'Augustine B..., qui avait acheté des vêtements sur le compte de Mme Boucher, rue de Naples, bien que cette dernière ne l'eût pas chargée de cette mission.

Augustine B..., est en outre inculpée de vol d'une montre, commis le 17 septembre dernier, au préjudice des époux Harlinck, demeurant rue Sainte-Thérèse, rue Bernard.

Elle était entrée dans la maison, au moment d'une très courte absence de Mme Harlinck, de qui elle était connue d'ailleurs, et avait pénétré dans la cuisine, où une montre d'argent, accrochée à la muraille, avait tenté sa convoitise.

La chronique des ivrognes. — Elle a été joliment fournie, dimanche. Bien entendu, nous ne pouvons que citer les cas les plus sérieux :

1° Un individu qui, voulant à toute force pénétrer chez sa tante, Mme T...., se mit à briser sa porte, parce qu'elle ne voulait pas le laisser entrer. Au dépôt !

2° Six ou sept ivrognes ont pénétré dans le cabaret Bouche, angle des rues du Collège et du Fort, et se sont fait servir à boire. Ils refusèrent de payer, mais le cabaretier ne l'entendit pas de cette oreille. Résultat : bagarre et sept carreaux brisés.

3° Quatre individus ont également brisé force carreaux dans un établ